

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

Avis public est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce se tiendra le lundi 12 décembre 2022 à 21 h. Lors de cette séance le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 sera adopté.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Sainte-Luce, ce 2 décembre 2022.



Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil, le 2 décembre 2022.



Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier